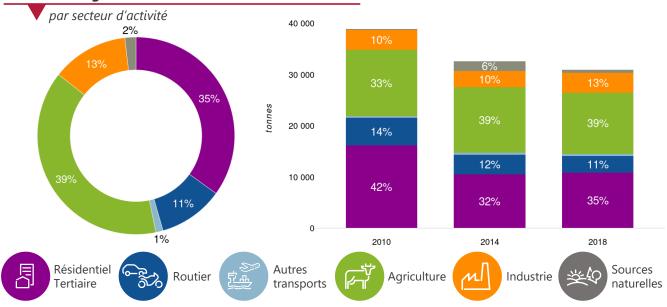
## INVENT**AIR**E des ÉMISSIONS de POLLUANT



Recensement des émissions PM10 rejetées dans l'air à l'échelle régionale

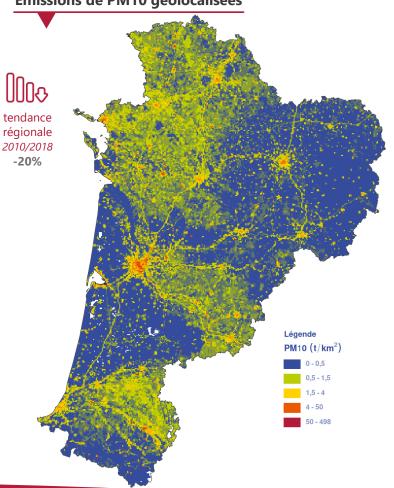


Les particules en suspension PM10 sont rejetées par de multiples sources. L'agriculture et le résidentiel sont les principales.

Les émissions proviennent du **travail du sol** (labour, plantation, récolte, fertilisation), de l'**élevage** (déjections animales au bâtiment et stockage) et de l'utilisation de **bois** pour **chauffer les logements**.

Les **émissions** de PM10 **diminuent** entre 2010 et 2018 car la rigueur climatique 2010 a été plus sévère que les autres années ; les émissions sont stables depuis. L'**amélioration des performances des motorisations** des véhicules impactent également la baisse des émissions.

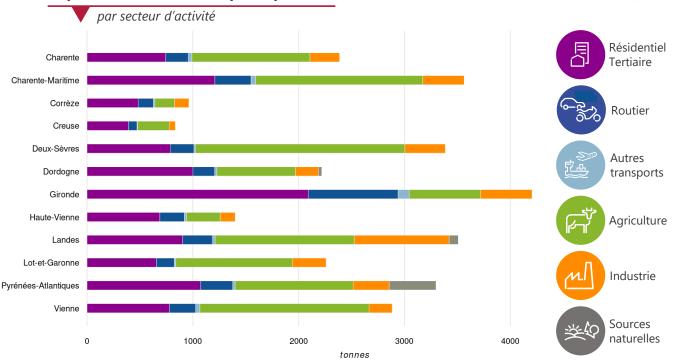




## INVENT**AIR**E des ÉMISSIONS de POLLUANT



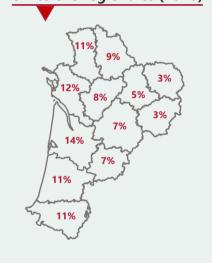
## Répartition des émissions par département



L'agriculture est à l'origine d'une part importante des émissions de PM10, notamment par le **travail du sol des cultures de céréales**. Certains départements ont une activité plus marquée que d'autres : Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime. D'autres spécificités locales sont visibles à travers les émissions : culture de la vigne en Charente-Maritime, Charente et Gironde, culture de légumes et melons en Lot-et-Garonne. Les activités d'**élevage** (volaille) sont également responsables d'émissions de PM10 complémentaires : Deux-Sèvres et Landes notamment.

Le secteur résidentiel explique une part des émissions pour les besoin de **chauffage des logements**, par la **consommation de bois**. Les départements possédant une densité de **population importante** affichent des émissions de PM10 due à l'utilisation de bois plus élevées que les territoires à tendance rurale : Gironde, Charente-Maritime, Pyrénées-Atlantiques.

Contribution des départements dans les émissions régionales (2018)



Retrouvez les données sur notre site web

https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/emissions

